



Le 4 juillet, la Confédération africaine de football (CAF) a rendu son verdict concernant Samuel Eto'o, accusé de manipuler des matches de football et de violer les principes d'éthique et d'intégrité. Malgré les accusations, le président de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) a échappé à la suspension, mais a été sanctionné financièrement.

Selon un communiqué officiel, le jury disciplinaire n'a pas retenu suffisamment de preuves pour déclarer Samuel Eto'o coupable de trucage de matches. Cependant, il a été reconnu coupable de violation grave des principes éthiques, d'intégrité et d'esprit sportif de la CAF en signant un contrat d'ambassadeur de marque avec la société 1XBET en échange d'une rémunération. Cette violation a valu à l'ancien attaquant-vedette des Lions indomptables une amende de 200 000 dollars, soit environ 121 millions de FCFA.

cette décision survient après une audition devant le jury disciplinaire le 25 juin dernier, où Samuel Eto'o avait déclaré qu'il menait une carrière internationale sans tricherie aucune et dans l'observance scrupuleuse des valeurs du sport et des règles en vigueur

Même si Samuel Eto'o est resté en poste à la tête de la Fecafoot, cette décision peut être considérée comme une victoire pour la CAF qui cherche à promouvoir les principes éthiques dans le football africain.